

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2004-112 R1</b>		Diffusion : <b>B</b>	Date d'émission : <b>29 septembre 2004</b>	Page : <b>1/1</b>
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.	
<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>F-2004-112 édition originale</b>			
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>AIRBUS SAS</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Avions A330</b>			
Certificat(s) de type n° <b>A.004</b> Fiche(s) de données n° <b>A.004</b>					
Chapitre ATA : <b>27</b>	Objet : <b>Commandes de vol - Servocommandes de la gouverne de profondeur - Contrôle de la position d'amortissement et remplacement des joints toriques des électrovannes</b>				

#### AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2004-112 qui est remplacée par la CN F-2004-158.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-9787 du 21 septembre 2004.

#### DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

**Edition originale** : Dès réception à compter du 16 juillet 2004  
**Révision 1** : 09 octobre 2004